

ECTHR_CHAMBER 61211/00 vom 11. Juli 2006

Ecthr Chamber, 2006-07-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ecthr_chamber_61211_00

FR: ECTHR_CHAMBER 61211/00 du 11 juillet 2006

IT: ECTHR_CHAMBER 61211/00 del 11 luglio 2006

Regeste

Exception préliminaire jointe au fond et rejetée (non-épuisement de voies de recours internes);Violation de P1-1;Satisfaction équitable réservée

Erwägungen

E. 1

mais uniquement de la violation du « délai raisonnable ». 48. Quant enfin aux frais de procédure, le Gouvernement observe que les prétentions du requérant sont exorbitantes. C. Appréciation de la Cour 49. La Cour estime que la question de l'application de l'article 41 ne se trouve pas en état. En conséquence, elle la réserve compte tenu de la possibilité d'un accord entre l'Etat défendeur et l'intéressé (article 75 §§ 1 et 4 du règlement).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.